

Projet de règlement de vie

Année scolaire 2015-2016

Version du 08/10/2015

Les enfants des écoles de St Martin d'Uriage et de Pinet ont des droits qui déterminent ce qu'ils peuvent faire au sein du collectif. Ainsi, l'enfant a le droit :

- de jouer tranquillement, en sécurité, sans être dérangé, sans se faire insulter
- d'être respecté par autrui (enfants et adultes)
- d'avoir un endroit calme pour se détendre, goûter, discuter, rigoler, lire
- de boire et d'utiliser des toilettes propres et avec du papier
- de prévenir les adultes en cas de problème
- de se défendre avec des mots

Les enfants ont également des devoirs qui régissent les comportements défendus et qui peuvent porter atteinte au vivre ensemble. Il est donc interdit de :

- de cracher
- de dire des gros mots
- de proférer des menaces
- de se moquer, d'insulter et de bousculer les personnes qui l'entourent
- d'exclure une personne d'un jeu
- de se bagarrer
- d'échanger des objets
- de dégrader l'école (abîmer ou écrire sur les murs, salir ou boucher les toilettes / les lavabos, jouer avec les portes)
- de prendre un médicament
- d'apporter les jouets de la maison, des bijoux, un portable, une tablette ou une console de jeux
- de faire des batailles d'eau

➔ Les devoirs et interdits qui suivent sont valables lors de tous les temps et lieux, scolaires et périscolaires, cités ci-dessous

Cours de récréation

Je peux :

- jouer sans recevoir de ballon dans la tête
- avoir des poubelles à ma disposition
- organiser des jeux collectifs : épervier, loup ...
- jouer au foot dans la cour des grands (spécifique PMP)
- m'asseoir sur le muret du préau (spécifique école Pinet)
- faire des bonhommes de neige

Il est interdit :

- de lancer des cailloux
- de lancer des boules de neige
- d'entrer dans les couloirs sans autorisation
- de prendre ou de demander le goûter des autres
- de passer sur les buttes
- de jouer au ballon lorsqu'il pleut (ou que le sol est mouillé)
- de s'asseoir sur les rambarde (toboggans, grillages ...)

- d'apporter des objets dangereux en récréation
- de creuser la terre dans la pelouse
- de descendre du toboggan la tête la première et de remonter à l'envers
- de faire des glissades dans la cour gelée
- de monter sur les toits des structures de jeux (bateau, train, guichets, cabane ...)
- de bloquer quelqu'un dans les structures de jeux (bateau, train, guichets, cabane ...)
- de jeter des papiers par terre
- de monter sur les bancs

➔ **A l'école élémentaire des Petites Maisons**

- de jouer debout sur les balançoires
- de se suspendre aux cages de foot
- de se balancer, de monter par-dessus les rambardes, de jouer au chat perché sur le multi jeux
- de jouer debout sur les balançoires
- de monter sur les murets des grillages
- d'aller au-delà des lignes rouges tracées au sol

➔ **A l'école de Pinet**

- de jouer au ballon avec les pieds
- de monter debout sur le muret du préau
- de jouer avec le matériel des espaces verts
- de se mettre entre le mur et le portail coulissant

Restaurant scolaire

Je peux :

- manger à ma faim
- boire à ma soif
- m'asseoir avec qui je le désire
- discuter doucement
- me servir seul

Je dois :

- me laver les mains avant de manger
- être poli : dire, « s'il te plaît », « merci »
- me tenir correctement à table
- manger proprement
- écouter la personne qui parle
- partager la quantité de nourriture avec les camarades de ma table
- goûter à tout
- débarrasser la table avant de sortir
- ranger ma chaise
- sortir sans courir

Il est interdit :

- de jouer avec la nourriture
- de jouer avec couverts, assiettes, verres, pots d'eau et plats
- de se comporter de manière agitée et bruyante
- de gaspiller la nourriture
- de se lever sans autorisation

- de porter un couvre chef (casquette, bonnet, chapeau ...)

Garderie périscolaire

Je peux :

- prendre des jeux de société
- faire des dessins, des activités manuelles
- lire les livres mis à ma disposition
- enlever mes chaussures
- prendre mon goûter à 16h
- aller en BCD accompagné d'un adulte pour lire ou faire des jeux calmes
- me déguiser, jouer aux poupées, jouer dans la cabane (spécifique école de Pinet)

→ A l'école élémentaire des Petites Maisons

- jouer aux Kaplas et voitures uniquement sur le tapis
- aller dans le préau ou dans la cour sans oublier de prévenir un animateur (uniquement pour la garderie du soir)

Je dois :

- ranger le matériel à sa place après l'avoir utilisé
- terminer les activités commencées

Il est interdit :

- de courir
- de crier
- de monter sur les tables
- d'aller dans l'escalier de la BCD sans être accompagné d'un adulte
- salir la salle en mangeant mon goûter

Etude surveillée

Je peux :

- prendre mon goûter à 16h
- jouer dehors de 16h à 16h15
- faire mes devoirs
- demander de l'aide à l'adulte
- lire un livre
- travailler avec un camarade en demandant l'autorisation à l'adulte

Je dois :

- me rendre dans le calme à la salle d'étude
- m'occuper calmement si j'estime avoir terminé mon travail
- respecter le travail des autres

Il est interdit :

- de déranger les autres élèves dans leur travail
- de se lever sans demander
- de crier
- de jeter l'emballage de mon goûter par terre

Transport scolaire

Je peux :

- discuter calmement
- me détendre (en regardant le paysage)
- être aidé à la descente

Je dois :

- me tenir assis
- mettre ma ceinture de sécurité
- ne pas crier
- respecter mes camarades lors de la montée et de la descente du car (surtout avec les enfants de l'école maternelle)
- être poli avec le chauffeur : dire « bonjour » et « au revoir »

Terrains de sports

Je peux :

- jouer au ballon
- organiser des grands jeux
- courir, me dépenser
- m'asseoir sur le côté pour discuter ou regarder mes camarades jouer

Je dois :

- respecter les règles et l'arbitre
- accepter de perdre
- jouer en équipe
- partager le terrain
- avoir une attitude fair-play

Il est interdit :

- de se pendre aux cages de foot
- de jouer avec les billes en caoutchouc du terrain synthétique
- de se rendre sur le terrain synthétique enneigé

Temps d'Activités Pédagogiques (TAP)

Je peux :

- participer à l'activité
- découvrir une nouvelle activité
- m'amuser
- participer aux dialogues
- développer de nouvelles connaissances
- me faire de nouveaux amis

Je dois :

- me ranger sur le lieu où est affichée la liste de mon bouquet à la sonnerie de 13h45

- attendre dans le calme l'intervenant de mon activité
- me rendre en rang et dans le calme sur mon lieu d'activité
- écouter et respecter l'intervenant lors de l'activité
- me déplacer dans le calme lors des changements d'activités
- récupérer mon cartable en présence de l'intervenant
- me faire accompagner par l'animateur à 16h en : étude, garderie, transport scolaire ou portail.
- attendre derrière le portail, la sonnerie de 16h sans chahuter

➔ A l'école élémentaire des Pinet

- déposer mon cartable devant le lieu de regroupement de mon bouquet

➔ A l'école élémentaire des Petites Maisons

- pour les élèves du deuxième service, je dois récupérer mon cartable dans ma classe à 12h et aller le déposer selon le lieu où je dois me rendre à 16h : étude, transport scolaire, portail
- pour les élèves du premier service, je dois récupérer mon cartable dans ma classe à 12h50 et aller le déposer selon le lieu où je dois me rendre à 16h : garderie, étude, transport scolaire, portail

Organisation de la dépose des cartables :

- Les enfants inscrits en « étude surveillée » déposent leur cartable dans le couloir de l'extension
- Les enfants inscrits en « transport scolaire » déposent leur cartable sous le préau du nouveau restaurant
- Les enfants inscrits en « garderie périscolaire » déposent leur cartable en garderie
- Les enfants qui partent pour l'EMIU ou non inscrits en TAP déposent leur cartable dans l'espace direction
- Les enfants qui partent à 16h mettent leur cartable :
 - dans la rampe du préau pour les C2
 - dans le couloir $\frac{3}{4}$ pour les C3
- pour les élèves de CP et CE1, je dois me rendre dans la cour de récréation du haut à la sonnerie de 13h35
- pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, je dois me rendre dans la cour de récréation du bas à la sonnerie de 13h35

Il est interdit :

- de jouer au ballon en attendant l'intervenant de mon activité (idem à 16h)

➔ Toutes les consignes mentionnées dans le règlement de la cour de récréation sont applicables sur le temps des parcours éducatifs (voir pages 1 et 2)

Manquement mineur aux règles de conduite

En cas de manquement aux règles de conduite qui précèdent, l'enfant peut se voir attribuer une punition selon la nature, la gravité ou la fréquence de ses actes.

Voici une liste des conséquences possibles pour l'enfant :

- avertissement verbal
- rappel et pratique de la règle ou du comportement attendu
- message dans le cahier de liaison
- confiscation sur une courte durée
- lettres d'excuses
- réparation du geste ou des paroles
- appel aux parents

- rencontre individuelle parents-animateur-intervenant-responsable périscolaire
- mise en place de mesure d'aide (par un suivi régulier, un tuteur)

Signature de l'enfant :

Signature des parents :

PROJET

Remis à l'agent le :

Emargement :